

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication	Nombre de conseillers	
24/05/2024	24/05/2024	En exercice	10
		Présents	9
		Votants	10

L'an deux mille vingt-quatre et le 30 mai à 18h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire, Martine CESARI.

Étaient présents : Madame le Maire, Martine CESARI, et Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Christian FONTANA, Sophie JARDINOT, , Jean-Marc LEGROS, Olivier LEMOINE, Xavier LUCIANI et Fabienne QUIÉVREUX

Étaient excusés : Véronique LE GUILLOUX

Avaient donné pouvoir : Véronique LE GUILLOUX à Jean-Claude FARADIAN.

Étaient absents non-excusés : -

Parmi les membres présents, Sophie JARDINOT est désignée secrétaire de séance.

05-2024-04 Demande d'aide exceptionnelle à l'investissement CD13 (Annule et remplace la délibération n°04-2024-06)

Le 7 décembre 2023, notre commune a été victime de vol avec effraction commis dans les locaux des services techniques.

Le camion benne, outil indispensable aux missions des agents techniques, ainsi que l'ensemble du matériel technique (compresseur, électroportatif, nettoyeur haute pression, outillage, etc.).

Sachant que le rachat de matériel technique ajouté aux réparations des dommages et mise en sécurisation du bâtiment est estimé à environ 17 000.00€TTC et que les devis demandés auprès des concessionnaires pour l'achat d'un camion benne s'élèvent à une moyenne de 38 500.00€HT, soit 46 200.00€TTC,

il est proposé au Conseil Municipal de demander l'aide exceptionnelle du Département des Bouches-du Rhône pour financer l'achat du camion selon le plan de financement suivant :

COUT HT	MONTANTS	%
38 500.00€	Département : 19 000.00€	49.35%
	Autofinancement : 19 500.00€	50.65%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents moins une abstention de Fabienne QUIÉVREUX :

- Approuve le plan de financement ci-dessus
- Autorise Madame le Maire à procéder à la demande de subvention auprès du Département des Bouches-du-Rhône
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette prise de décision.



Madame le Maire,

Martine CESARI.

Le Secrétaire de séance,

Sophie JARDINOT.

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :

- de sa transmission en Sous-Préfecture le 16/07/2024
- et de sa publication le 24/07/2024



Madame le Maire,

Martine CESARI.